

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi de 12h00 à 16h30 & du mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

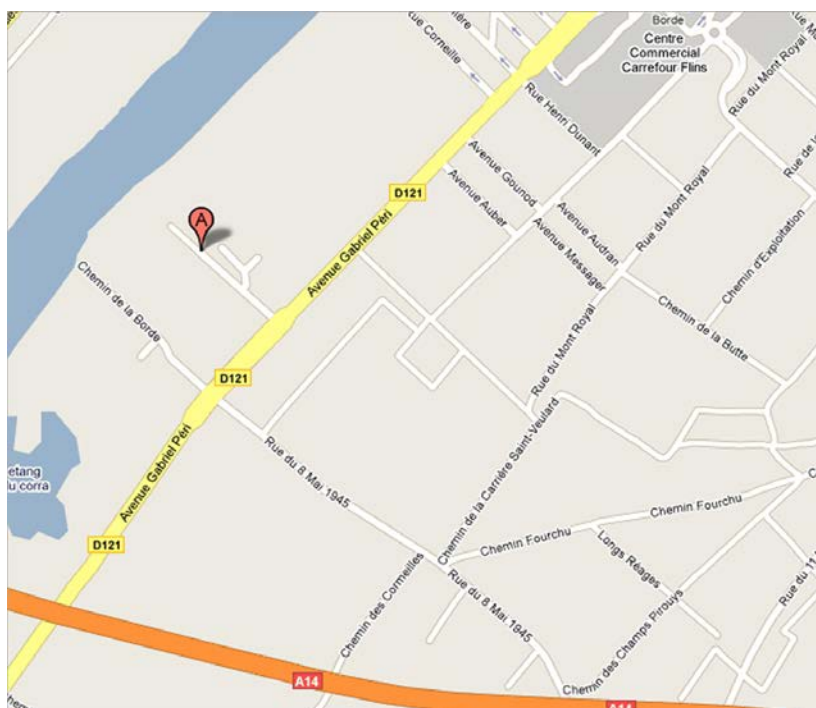
Contacts :

- Unité Misès A : 01.30.86.38.06
- Cadre de l'unité Misès A : 01.30.86.38.32
- **Secteur 78-I-03 de psychiatrie infanto-juvénile :**
 - Le secrétariat : 01.30.86.38.01/03
 - L'assistante sociale : 01.30.86.55.89
 - Le cadre supérieur de santé : 01.30.86.55.81
 - La direction pédagogique : 01.30.86.38.54

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel

1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

PLAN D'ACCÈS



Ligne RER A : Gare de Sartrouville (gare routière)

Lignes de bus n° 7 & 22 – arrêt « Théophile Roussel » (av. Gabriel péri)



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

HÔPITAL DE JOUR ROGER MISÈS A

PETITE ENFANCE

1 rue Philippe Mithouard
BP 71
78363 MONTESSON Cedex
☎ : 01.30.86.38.06
📠 : 01.30.86.38.07
🌐 : www.th-roussel.fr

■ LE SECTEUR

La psychiatrie publique fonctionne dans le cadre de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour favoriser l'approche communautaire de la prévention et du traitement en santé mentale.

Le 3^{ème} Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Yvelines (78-I-03) est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78). Il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.

Il est référent pour les communes d'Aigremont, Bougival, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Etang-La-Ville, Fourqueux, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Mesnil-le-Roi, Montesson, Port-Marly, Sartrouville, St Germain-en-Laye.

■ L'UNITÉ

L'Unité de Jour Misès A est une des unités de la filière enfance du pôle/secteur 78i03. L'Unité Misès A est une unité de soins de psychiatrie infanto juvénile fonctionnant en hôpital de jour. Elle dispose de 14 places d'accueil pour des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans présentant des troubles du développement (cognitif, affectif, du langage, de la motricité), des troubles autistiques et apparentés ou des troubles envahissants du développement.

L'unité de jour Mises A a pour vocation de proposer et de mettre en place des projets de soins individualisés, de soutenir le projet scolaire, la vie familiale et sociale. En articulation avec les soins institutionnels, les enfants bénéficient d'une scolarité dans un établissement scolaire de leur secteur d'habitation et /ou dans le cadre de l'unité d'enseignement spécialisée du Centre Hospitalier Théophile Roussel.

■ L'OFFRE DE SOINS

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire. Les soins individualisés sont adaptés aux besoins de l'enfant dans une approche intégrative des dimensions thérapeutiques, éducatives et psychopédagogiques. Les perspectives psycho-dynamiques et systémiques utilisent également des médiations psycho-éducatives, psychopédagogiques et cognitives. Un traitement médicamenteux peut être proposé avec l'accord éclairé des parents. Les soins sont conduits en accord et en partenariat avec la famille et/ou les responsables légaux demandeurs de l'hospitalisation de jour.

La qualité des soins repose aussi sur le respect mutuel des personnes, des compétences, des cultures et des usages, des lieux et des équipes de soins.

■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe se compose de pédopsychiatre, cadre de santé, infirmiers, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychologue, orthophoniste et psychomotricien, Agents de Service Hospitaliers. Tous travaillent en lien avec les enseignants spécialisés de l'Unité d'Enseignement.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités d'admission : la famille, adressée par un médecin, prend contact avec l'unité afin de prévoir un rendez-vous avec le médecin responsable de l'unité et une visite des lieux. Une période d'hospitalisation préalable pour évaluation, de trois semaines à Misès A, est organisée afin de préciser les difficultés de l'enfant et de son entourage et de définir la place des soins de jour dans la prise en charge thérapeutique globale. Les éléments d'observation et d'évaluation sont présentés à la famille lors d'un entretien de restitution au cours duquel est décidée l'éventuelle admission de l'enfant à Misès A.

Modalités de prise en soins : les objectifs spécifiques du projet de soins seront travaillés au sein d'ateliers thérapeutiques individuels ou de groupe utilisant des médiations telles que : activités d'éveil sensori-moteur, peinture et autres activités d'expression créative, comptines, jeux symboliques, bain thérapeutique, piscine, poney ; il s'agit de favoriser l'expression individuelle, l'investissement et le développement des compétences nécessaires : sociales, culturelles, cognitives, créatives et de communication.

Psychothérapies, rééducation psychomotrice et orthophonique sont organisées en fonction des objectifs de soins et/ou d'apprentissage.

Des entretiens familiaux thérapeutiques réguliers sont programmés avec le médecin en présence d'un soignant référent afin d'échanger sur l'évolution de l'enfant, de réévaluer les objectifs, et de soutenir l'enfant et son entourage engagés dans le processus de soins.

Des visites à domicile peuvent être effectuées sur demande des familles ou proposition médicale.

L'accueil du matin, le déjeuner et le goûter, les récréations, la détente et les jeux dans le jardin sont des temps d'échanges conviviaux permettant un travail sur l'autonomie, la socialisation, le respect des règles de vie en commun.

Modalités d'organisation de l'équipe pluridisciplinaire : des temps de réunions sont formalisés pour l'élaboration et le suivi des projets, et le partenariat avec les pédiatres et les institutions scolaires, les CMP, CMPP, ASE, MDPH, dans une volonté de coordination des prises en charge internes et externes.

Modalités de sortie et d'orientation : l'équipe de soins adressante reste référente du projet et assure la continuité des liens avec le patient. Elle prévoit l'organisation du versant externe de la prise en charge (consultations, thérapies, rééducations, orientations). Elle contribue à organiser les relais par les structures de suite, d'orientation scolaire, socio-éducative, médico-pédagogique ou médico-sociale dans les meilleures conditions de fiabilité et de délai. Elle accompagne l'engagement des nouvelles intégrations.

La loi du 5 mars 2007 sur l'aide à l'exercice de l'autorité parentale et l'enfance en danger définit les responsabilités des professionnels et des familles.